

ARRETE DU MAIRE DESIGNANT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu la loi 86.17 du 06 janvier 1986 adoptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétence plus particulièrement l'article 55 attribuant au Maire la nomination des membres qui devront siéger à la commission administrative,

Vu la loi du 06 février 1992 précisant la composition et les modalités d'élection et de désignation des membres du Conseil d'Administration des centre d'action sociale,

Vu le décret 95.562 du 06 mai 1995 portant modification sur les conditions de renouvellement des conseils d'administration et les modalités de désignation de leurs membres.

Vu le Code de l' Action sociale et des familles, et notamment les articles L123-6 et R123-11,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2026, fixant le nombre des membres du Conseil d'Administration,

Vu les propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion par l'Union Départementale des Associations familiales, par les Associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées.

ARRETE

2026-01

Article 1 : Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

6 membres élus du Conseil Municipal

- Madame DUBOIS Hélène : 28 Impasse des Papetiers à SAINT-MICHEL
- Monsieur BARON Nicolas : Bâtiment H Apt 31 rue des Poètes à SAINT-MICHEL
- Madame BOUGETTE Mariam. : 28 rue Jean Doucet à SAINT-MICHEL
- Monsieur COSTE Roland : 15 rue de Chantoiseau à SAINT-MICHEL
- Madame GHEYSEN Sarah : 35 Avenue de la République à SAINT-MICHEL
- Monsieur JOUBERT Dominique : 17 Avenue de l'Industrie à SAINT-MICHEL

Et 6 membres nommés par le Maire

- Madame CEJUDO Claude : 49 Boulevard d'Auvergne à SAINT-MICHEL, représentante de l'Union Départementale des Associations Familiales
- Madame GARCIA Gisèle : 133 rue des Mesniers à SAINT-YRIEIX, représentante de l'Association de la Ligue contre le cancer
- Madame GIRAudeau Monique : 13 Avenue de la Liberté à SAINT-MICHEL, représentante de l'Association locale diocésaine
- Madame GODICHAUD Dominique : 6 Chemin du Bain des Dames à SAINT-MICHEL, Vice-Présidente de l'Association l'Amicale des 4 saisons
- Madame LARGEAU Maud : 43 Boulevard d'Auvergne à SAINT-MICHEL, représentante de la Délégation Départementale de la Croix-Rouge Française et la Maison de Léa
- Madame ROCHARD Marie-Claude : 14 Boulevard d'Auvergne à SAINT-MICHEL, Vice-Présidente de l'Association l'Amicale des 4 saisons.

Article 2 : Ce Conseil d'Administration est constitué pour la durée du mandat du Conseil Municipal

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de la Charente et notifié aux intéressés.

A Saint-Michel, le 14 avril 2026

La Présidente,

Fabienne GODICHAUD